

Genève, le 8 décembre 2015

IMPORTANT

NOUVEAUX SALAIRES MINIMAUX CCT DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2016

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que tous les salaires bruts minimaux selon l'expérience et les catégories professionnelles sont adaptés dès le 1er janvier 2016. Ceux-ci font suite aux négociations entre les partenaires sociaux.

Nous vous prions donc d'appliquer ces nouveaux salaires dès le 1er janvier 2016.

	minimum à la fin de la formation	minimum après 3 ans de pratique	minimum après 6 ans de pratique
Ingénieurs EPF	CHF 5'480.- CHF 71'240.-	CHF 6'120.- CHF 79'560.-	CHF 6'760.- CHF 87'880.-
Ingénieurs ETS – HES	CHF 4'820.- CHF 62'660.-	CHF 5'450.- CHF 70'850.-	CHF 6'030.- CHF 78'390.-
Techniciens (ET ou similaire)	CHF 4'460.- CHF 57'980.-	CHF 5'040.- CHF 65'520.-	CHF 5'620.- CHF 73'060.-
Dessinateurs	CHF 4'154.- CHF 54'002.-	CHF 4'674.- CHF 60'762.-	CHF 5'277.- CHF 68'601.-
Personnel administratif	CHF 4'154.- CHF 54'002.-	CHF 4'674.- CHF 60'762.-	CHF 5'277.- CHF 68'601.-

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour la commission paritaire
Le Secrétaire


Philippe ROMANSKI